



## Cette fois-ci, notre vote peut être positif pour les soins de longue durée et des soins à domicile

- Le gouvernement fédéral doit assurer un financement stable des soins de longue durée et des soins à domicile prodigués à nos personnes âgées entre autres. Les deux types de soins doivent être fournis sans but lucratif et prodigués de même que gérés par le secteur public à l'intérieur des limites de l'infrastructure publique.
- Les soins à domicile nécessitent un investissement de 1 milliard \$ par année tandis que les soins de longue durée commandent un investissement de 500 millions \$ par année.
- La prestation publique de soins sans but lucratif est associée à plus de personnel, un taux de roulement inférieur, des soins de meilleure qualité et des tickets modérateurs moins élevés. Les piètres conditions de travail dans le secteur privé posent un risque pour la sécurité des personnes âgées et handicapées.
- Une étude publiée dans le numéro de mars 2005 de la Canadian Medical Journal indiquait que les niveaux de dotation en personnel sont plus élevés dans les installations sans but lucratif que dans les installations à but lucratif.
- Selon la documentation internationale, les installations publiques sans but lucratif assurent une meilleure qualité, plus de personnel et des coûts moins élevés à l'échelle du système de soins de santé.
- La construction et la réfection d'installations de soins de longue durée sont souvent financées par des partenariats public-privé (PPP). Or les preuves démontrent que les PPP coûtent plus cher que le financement public d'infrastructures.
- Les « partenaires » privés coupent les coins ronds pendant la conception et la construction tandis que les gouvernements doivent réduire le nombre de lits pour contenir les coûts gonflés des contrats.
- La course aux profits se fait au détriment du personnel et des patients. Lorsque l'Ontario a opté pour la mise en concurrence, nombre d'organismes communautaires de longue date tels que les Infirmières de l'Ordre de Victoria ont été poussés à la fermeture. Les sociétés privées de soins à domicile qui ont pris leur place offraient des salaires moindres et les conditions de travail y étaient plus difficiles. Les clients devaient composer avec un taux de roulement élevé du personnel soignant. Des coins ont été coupés ronds et des profits ont été réalisés au détriment de la qualité des services.

• ÉLECTION FÉDÉRALE 2006 •

- Les soins prolongés ne sont plus régis par la Loi canadienne sur la santé (LCS). Chaque province réglemente ces services comme bon lui semble, et une majorité des provinces n'ont aucune ou peu de normes en place pour régir ces soins.
- Le gouvernement fédéral doit réintégrer les soins prolongés dans la LCS et mettre en application dans ce secteur les cinq critères – gestion publique, intégralité, universalité, transférabilité et accessibilité – et les deux conditions – aucune facturation supplémentaire et aucun ticket modérateur – du régime d'assurance-maladie.
- Le gouvernement fédéral doit également travailler de concert avec les provinces à l'élaboration de normes nationales applicables aux soins prolongés, tenant compte de l'infrastructure matérielle, des niveaux de dotation en personnel et de la qualité des soins.
- Le parlement doit assurer une déclaration, une surveillance et une application nationales de ces normes. Le parlement doit couper les transferts fédéraux aux provinces qui omettent de s'y conformer.